



Opposition des greffiers à la mise en Opendata du registre Infogreffe

Actualité législative publié le 29/01/2015, vu 1929 fois, Auteur : [Eléonore Khan, juriste](#)

La réforme que vise à instaurer la projet de loi Macron, en son article 19, fait actuellement bondir les greffiers des tribunaux de commerce... par peur de moins de sécurité juridique !

Aors que l'examen du projet de loi Macron a repris le 26 janvier 2015 à l'Assemblée nationale, les greffiers des tribunaux de commerce s'élèvent contre l'une des mesures phares du texte : la mise en Open Data du registre InfoGrefe, dont ils assurent actuellement la gestion.

Depuis le mois décembre, les grèves des greffiers des tribunaux de commerce se multiplient à l'encontre de l'actuel article 19 du projet de loi Macron pour la croissance et l'activité car l'exécutif veut obliger ces professionnels libéraux à transmettre à l'INPI, « *par voie électronique et sans frais* », les informations qu'ils collectent actuellement auprès des entreprises, et qui sont revendues par exemple via le site InfoGrefe (extraits Kbis, copies de comptes annuels,...).

L'INPI serait ensuite tenue d'assurer « *la diffusion et la mise à disposition gratuite du public* » de ces données, « *à des fins de réutilisation* ».

Concrètement, chacun pourrait prendre connaissance des informations contenues dans ce registre sans sortir son porte-monnaie, et certains documents aujourd'hui payants seraient gratuits, tout en restant considérés comme des originaux...

Plus d'information ici: <https://www.infogrefe.fr/societes/informations-et-dossiers-entreprises/actualites/quelques-verites-loi-macron-inpi-infogrefe.html>